

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [3]

Artikel: Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jura

Première cantonale

(nr) — Après des études de droit à Neuchâtel, une licence d'avocate en poche et un stage chez un notaire, Geneviève Cattin, native de Saignelégier, est la première femme du canton du Jura à s'être vu délivrer le brevet de notaire.

Jura et Jura sud

Le jouet en question



Des jouets pour le développement et le plaisir.

(nr) — Le 3 février dernier, le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes a organisé sa première conférence. Les responsables avaient invité Mme Raymond Caffari, spécialiste et enseignante à l'Ecole sociale de Lausanne, à s'exprimer sur le rôle du jouet dans notre monde. Le nombre élevé des participantes a montré qu'une telle conférence avec un tel sujet répondait à une demande. Quelle est l'origine du jouet ? Existe-t-il de bons et de mauvais jouets ? Quelle doit être leur place ? Telles sont les questions auxquelles a tenté de répondre Mme Caffari.

Depuis toujours les enfants ont joué. Avec ce qui leur tombait sous la main : des objets, des cailloux. Ils ont eu des jouets pour jouer en groupe ou tout seuls.

Aujourd'hui, les jouets envahissent le marché. Les enfants sont victimes du matraquage publicitaire. Ils peuvent se tromper dans leur choix : jouet traditionnel, éducatif, technique ?

Il est difficile de dire qu'un jouet est bon ou mauvais. S'il

remplit son rôle (divertir, faire connaître, faire découvrir le monde, la matière, la vie sociale, aider à exprimer l'agressivité, l'angoisse, les frustrations, etc.), il est bon. Les armes reproduites, les jouets donnant une idée caricaturale (poupée Barbie, par exemple) et paraissant critiquables aux adultes ne sont pas forcément mauvais. Tout est relatif. Un bon jouet est un jouet avec lequel l'enfant joue. C'est son utilisation qui est importante.

Pour choisir un jouet, les critères les plus importants sont

l'usage qu'en fera l'enfant et bien sûr l'âge de l'enfant. Un jouet coûteux aura tendance à limiter la liberté de l'enfant. Finalement, l'utilisation du jouet doit mener au jeu, au développement et au plaisir.

Lausanne

Une autre ADF

(sch) — Suite aux événements de cet automne (cf FS, janvier 1988), les membres de la section lausannoise de l'Association pour les droits de la femme avaient été convoquées à une assemblée extraordinaire qui eut lieu le 9 février dernier.

Le moins qu'on puisse dire est que la discussion fut passionnée, par moment houleuse, et que Marcelle Foretay (l'une des 4 rescapées du comité), qui présidait, eut fort à faire pour donner la parole à chacune et mener à bout cette difficile assemblée.

Avant de lancer le débat, elle donna successivement la parole à :

— l'archiviste du comité cantonal, Simone Chapuis, qui replaça la crise du comité

lausannois dans le contexte de la campagne menée par l'ADF dès janvier 1987 en vue des élections fédérales ;

- Silvia Ricci Lempen, ex-membre du comité, et à Françoise Longchamp, ex-présidente qui présentèrent chacune leur analyse de la situation ;
- à la présidente de l'ADF-Suisse, Christiane Langenberger qui montra le rôle essentiel que joue, dans la vie politique, une association comme l'ADF et qui énuméra les domaines où les femmes auront encore à se battre.

Le débat prévu sur l'avenir de la section fut fréquemment interrompu par des échanges de reproches (accusations - dispositions). Retenons de la discussion générale les deux aspects suivants :

- premièrement, il est nécessaire de préciser le sens des statuts et prévoir une ligne de conduite que l'association et ses responsables devraient adopter lors d'élections ;
- deuxièmement, un affrontement eut lieu entre deux tendances inconciliables : les unes sont persuadées qu'il n'y a qu'un seul féminisme (facile à gauche, impossible à droite), que c'est un choix de société et que l'entente sur les stratégies à adopter pour atteindre l'égalité n'est plus possible entre femmes engagées dans des partis différents ; les autres estiment qu'il peut y avoir autant de féminismes que de femmes et que ce pluralisme des opinions représentent une richesse pour une association.

En fin d'assemblée, les membres de l'ADF-Lausanne, placées devant le choix du maintien de leur propre groupe ou de la dissolution, votèrent pour le maintien par 44 voix contre 3. Dans un second vote, parmi 3 solutions présentées (*statu quo* — autre ADF — mini ADF), c'est la seconde qui obtient le plus de voix. Une dizaine de personnes se déclarèrent prêtes à réfléchir et à établir un projet d'une nouvelle ADF-Lausanne, à présenter lors de l'assemblée générale ordinaire de l'été.

Berne

Administration et droit des femmes

(nr) — Le comité « De la parole aux actes » est né en 1986. Constitué de diverses personnalités des milieux économiques, politiques et culturels, il vise à la promotion des droits des femmes dans le monde du travail.

Le comité a pris des contacts un peu partout et une quarantaine d'entreprises privées, organisations et administrations publiques ont adhéré au projet. Et parmi elles, le canton de Berne, plus précisément sa Direction des finances.

L'Etat de Berne s'est engagé en faveur de « De la parole aux actes » pour plusieurs raisons. Premièrement, la législation fédérale actuelle confie à l'Etat le rôle de promouvoir une véritable égalité des chances, dans les textes de loi, certes, mais aussi dans sa propre administration.

Par ailleurs, on prévoit une baisse de la main-d'œuvre qualifiée pour les années à venir. Il convient donc d'impliquer davantage les femmes dans la vie professionnelle.

Le canton de Berne compte 13 200 fonctionnaires. 32 % sont des femmes. Seules 3 % d'entre elles occupent des fonctions de cadres supérieurs. 12 % sont des cadres moyens, 33 % secrétaires. 72 % occupent des emplois subalternes. Les possibilités offertes aux femmes doivent donc être élargies. Le déséquilibre doit être au moins atténué.

Comme les autres adhérents à « De la parole aux actes », l'Administration cantonale bernoise a formé un groupe de travail, chargé d'élaborer des projets concrets. Un rapport annuel sera adressé au Conseil exécutif. Le groupe de travail compte 18 femmes et 2 hommes, tous membres de l'administration, placés sous la direction de Barbara Nyffeler, secrétaire de la Direction des Finances.

Au programme du groupe figurent des tâches telles l'analyse de la situation actuelle des femmes dans l'administration et l'étude des mesures d'ordre structurel (durée du travail, système de traitement, etc.).